

**Formulaire d'abonnement au service de promotion: Carte des  
commerçants de grains du Québec**

Les Services Grainwiz Inc.  
C.P. 12  
St-Augustin-de-Desmaures, Québec  
G3A 1V9  
www.grainwiz.com



**Informations sur le demandeur**

Nom de l'entreprise			
<i>Coordonnées du siège social</i>			
Adresse			
Ville		Code Postal	
Téléphone		Télécopieur	
Courriel		Site Web	

**Personnes Ressources**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>

**Informations supplémentaires/commentaires**


**Veillez indiquer l'adresse civique des emplacements/centres de grains à promouvoir sur la Carte des commerçants de grains du Québec**

Nom de l'entreprise			
<i>Coordonnées</i>			
Adresse			
Ville		Code Postal	
Province		Région	
Téléphone		Télécopieur	
Courriel		Site Web	

Nom de l'entreprise			
<i>Coordonnées</i>			
Adresse			
Ville		Code Postal	
Province		Région	
Téléphone		Télécopieur	
Courriel		Site Web	

Nom de l'entreprise			
<i>Coordonnées</i>			
Adresse			
Ville		Code Postal	
Province		Région	
Téléphone		Télécopieur	
Courriel		Site Web	

Nom de l'entreprise			
<i>Coordonnées</i>			
Adresse			
Ville		Code Postal	
Province		Région	
Téléphone		Télécopieur	
Courriel		Site Web	

Nom de l'entreprise			
<i>Coordonnées</i>			
Adresse			
Ville		Code Postal	
Province		Région	
Téléphone		Télécopieur	
Courriel		Site Web	

*\* Si vous désirez inscrire davantage d'emplacements/centres de grains, veuillez imprimer cette page à nouveau et la compléter avec les emplacements/centres de grains supplémentaires.*

## Frais d'abonnement annuel

Forfait demandé

- |   |          |
|---|----------|
| <input type="checkbox"/> Forfait Visibilité                 | 50 \$    |
| <input type="checkbox"/> Forfait Vitrine                    | 100 \$   |
| <input type="checkbox"/> Forfait Page Web (Prix sur mesure) | _____ \$ |

Nombre d'emplacements/centre de grains supplémentaires  
à promouvoir sur le site \*  A

Prix du forfait demandé \_\_\_\_\_ \$ B

Multiplier le nombre de la case A par 50\$ \_\_\_\_\_ \$ C

Additionner les cases B et C Sous-total \_\_\_\_\_ \$ D

TPS - Multiplier la case D par 0,05 TPS ..... E

TVQ - Additionner les cases D et E et multiplier par 0,075 TVQ ..... F

Additionner les case D, E et F **Total**  \$ G

TPS @ 5%: #80082 2421 RT001 - TVQ @ 7,5%: #1215367947 TQ0001

\* Le tarif proposé par Les Services Grainwiz Inc. avec l'achat d'un forfait de promotion sur la Carte des commerçants de grains du Québec s'applique uniquement à un emplacement civique/centre de grains. Si vous désirez promouvoir l'activité de plusieurs lieux/centres de grains, des frais de 50\$ avant taxes par emplacements supplémentaires doivent être payés.

## Conditions, acceptation et confirmation d'abonnement

- Nous avons lu et acceptons les modalités de promotion présentées en annexe du présent document.
- Nous joignons avec notre inscription un chèque au montant de (Case G) \_\_\_\_\_ \$
- Cet abonnement est valide pour une durée de 1 an suivant l'encaissement de notre chèque et publication de notre promotion.

*Veillez vous assurer que vous avez coché toutes les cases des clauses ci-haut présentées.*

\_\_\_\_\_  
Nom complet du représentant dument assigné du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date (jj-mm-aaaa)

\_\_\_\_\_  
Fonction du représentant

\_\_\_\_\_  
Signature

# **Annexe**

## **Formulaire d'abonnement au service de promotion – Carte des commerçants de grains du Québec Modalités de promotion.**

### **Préambule**

Le Client/Demandeur demande à Les Services Grainwiz Inc. de promouvoir ses activités et son image sur le site de [www.grainwiz.com](http://www.grainwiz.com) dans l'outil « Carte des Commerçants de gains du Québec » qu'elle propose.

Les Services Grainwiz Inc. est une entreprise qui vise à simplifier, promouvoir et valoriser le commerce de grains, ce qu'elle réalise notamment par le truchement de son site, [www.grainwiz.com](http://www.grainwiz.com). Ce service est public et accessible par Internet.

### **Article 1 : Objet :**

Le Client/Demandeur demande à Les Services Grainwiz Inc. de lui fournir les prestations suivantes :

- La promotion de son entreprise sur Internet en respectant les lois et règlements communautaires concernant le droit de la concurrence et les usages de la netiquette.

À cet effet, Les Services Grainwiz Inc. met à la disposition du Client/Demandeur un espace promotionnel situé sur son site [www.grainwiz.com](http://www.grainwiz.com) dans l'outil « Carte des Commerçants de gains du Québec ».

### **Article 2 : Modalités de prestation**

Les Services Grainwiz Inc. s'engage à fournir une prestation comprenant l'élaboration d'un espace promotionnel sur son site [www.grainwiz.com](http://www.grainwiz.com) dans l'outil « Carte des Commerçants de gains du Québec » dont les modalités sont les suivantes :

- Création de l'espace promotionnel comportant les éléments auxquels a souscrit le Client/Demandeur en sélectionnant l'offre promotionnelle qu'il a retenue.
- Diffusion sur le site de [www.grainwiz.com](http://www.grainwiz.com) pour une visibilité complète et directe de l'entreprise du Client/Demandeur 24 heures sur 24.
- Référencement sur les principaux annuaires et moteurs de recherche de l'Internet.
- Aucune information ou contenu illégal, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, que ce soit de nature apparente ou cryptée, visible ou cachée dans les programmes informatiques ne sera affichée.
- Aucune information de nature privée ou confidentielle pouvant nuire à la publicité projetée ne sera affichée.

### **Article 3 : Obligations du Client/Demandeur**

Le Client/Demandeur s'engage à fournir des informations et documents à jour sur son entreprise ainsi que des images dont la libre disposition est assurée à [www.grainwiz.com](http://www.grainwiz.com) conformément au Code de la Propriété Intellectuelle.

Le Client/Demandeur s'engage à fournir à Les Services Grainwiz Inc., s'il y a lieu, les textes publicitaires et les éléments graphiques (logo) qui seraient en sa possession et qui pourraient favoriser la prospection de la publicité à paraître sur le site.

Le Client/Demandeur s'engage à répondre dans un délai raisonnablement court aux demandes d'informations complémentaires, en cas contraire le non-respect des délais de livraison ne saurait être imputables à Les Services Grainwiz Inc..

#### **Article 4 : Prix et durée**

Le montant de la promotion est fixé en fonction du forfait choisi par le Client/Demandeur ainsi que le nombre d'adresse civiques/centres de grains qu'il désire affiché dans l'outil « Carte des Commerçants de gains du Québec » sur le site de [www.grainwiz.com](http://www.grainwiz.com).

La totalité de la valeur du montant de la promotion doit être acquitté à l'inscription. La promotion peut par la suite être renouvelée sur une base annuelle. À ce titre, le Client/Demandeur sera informé 1 mois avant la fin de sa promotion annuelle en vigueur de son échéance et des nouveaux tarifs en vigueur pour la prochaine année. Il aura alors un délai d'un mois pour renouveler sa promotion. Advenant que le Client/Demandeur ne renouvelle pas sa promotion, elle cessera d'être affichée sur le site de [www.grainwiz.com](http://www.grainwiz.com) dans les jours suivants la fin de la promotion annuelle en vigueur.

Suivant réception et encaissement du paiement de la promotion auquel le Client/Demandeur a souscrit, celle-ci sera activée et en vigueur pour une durée de 1 an.

#### **Article 5 : Responsabilité**

Les Services Grainwiz Inc. rappelle qu'Internet peut être considéré comme un lieu public et qu'il appartient au Client/Demandeur de vérifier que les informations et la documentation fournies quel que soit leur support ou leur nature sont en conformité vis-à-vis du Code de la Propriété Intellectuelle.

Seule la responsabilité du Client/Demandeur pourra être engagée à ce titre.

#### **Article 6 : Force Majeure**

La responsabilité de Les Services Grainwiz Inc ne pourra être recherchée en cas d'inexécution de la promotion du fait d'événements extérieurs qui seraient indépendants de sa volonté, en cas notamment de catastrophes naturelles, guerres, grèves.

#### **Article 7 : Clause de confidentialité**

Les Services Grainwiz Inc. s'engage à ne pas divulguer les informations dont il aurait pu avoir accès par le Client/Demandeur qui le concerne directement ou indirectement et qui n'ont pas fait l'objet d'une divulgation publique auparavant.

#### **Article 8 : Non sollicitation du personnel**

Le Client/Demandeur s'engage à ne pas embaucher le personnel ou les fournisseurs de Les Services Grainwiz Inc. ayant participé à la réalisation de la promotion ceci pendant toute la durée de la validité de la présente convention et 3 années après la cessation de ce contrat.

#### **Article 9 : Mode de conclusion du contrat**

Cette entente de contrat promotionnel peut-être conclue par courriel ou par la poste.

Le Client/Demandeur n'a qu'à confirmer, en cochant les cases à cet effet dans le formulaire d'inscription, les conditions, acceptation et confirmation d'abonnement. Un représentant dûment assigné par le Client/Demandeur doit également signer et dater le formulaire d'inscription.

Une fois que le formulaire d'inscription complété, approuvé, signé sera reçu et accepté par Les Services Grainwiz Inc. ainsi que le paiement encaissé, le contrat promotionnel sera jugé valide et en vigueur pour une durée de 1 an.

## Offre promotionnelle sur le site [www.grainwiz.com](http://www.grainwiz.com) – Commerçants de Grains

Rejoignez **des centaines de clients** qui visitent à chaque semaine le site **Grainwiz.com** et présentez leur vos produits et services de mise en marché des grains. Nous offrons trois forfaits de promotion :

<b>Forfait visibilité</b> <b>50\$</b> par année	<b>Forfait vitrine</b> <b>100\$</b> par année	<b>Forfait page web</b> <b>200\$ et +</b> 50\$/an + site web
<b>Inclus dans tous les forfaits</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Logo de votre entreprise</li><li>• Positionnement privilégié dans la liste des commerçants de grains de votre région</li><li>• Numéros de téléphone et de télécopieur</li><li>• Vos coordonnées civiques</li><li>• Adresse courriel</li><li>• Lien vers votre page Web</li><li>• Lien vers l'emplacement de vos installations sur Google Map</li></ul>	<b>Forfait visibilité</b> + <ul style="list-style-type: none"><li>• Personnes ressources à contacter</li><li>• Détails des produits et services</li><li>• Carte de l'emplacement de vos installations</li><li>• Jusqu'à 6 photos de votre entreprise</li></ul>	<b>Forfait vitrine</b> + <ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription de votre nom de domaine</li><li>• Service d'hébergement pour 1 an</li><li>• Copie du site sur CDRROM</li></ul>
Emplacement supplémentaire de commerce ou réception/expédition de grains		<b>50\$/an par emplacement</b>

Dans tout les cas, la durée des forfaits est établie à 1 an à partir de la date de parution de votre promotion sur le site Grainwiz.com. Aucun remboursement n'est réalisé suite à la parution de la promotion. Un avis vous sera transmis à l'échéance de votre forfait pour vous proposer de le renouveler. S'il advenait que vous ne renouveliez pas, votre promotion sur le site de Grainwiz sera interrompue.

Pour en savoir plus sur nos forfaits et nos offres promotionnelles, n'hésitez pas à nous contacter.

Les Services Grainwiz Inc.

Courriel : [info@grainwiz.com](mailto:info@grainwiz.com)

Site Web : [www.grainwiz.com](http://www.grainwiz.com)